



Décembre  
2019

## Négociations du 2ème semestre

**Accord sur les frais professionnels**, nous nous étions engagés à retenir notre signature si la Direction reconduisait le prélèvement d'un reste à charge sur les frais de repas. Soucieuse d'obtenir un consensus, reste à charge a été abandonné.

**Accord de mobilité**, alors que nous avons demandé à supprimer la notion de km supplémentaires pour l'indemnisation des trajets domiciles – lieu de travail, nous l'avons uniquement obtenu pour les mobilités > à 60 kms.

**Point sur la classification des postes « sites »**,

En 2020, nous allons continuer notre travail de fourmi et faire des propositions sur

**Négociation Annuelle Obligatoire (NAO)**

## Prime MACRON = Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA)

Elle sera versée avec la paie de janvier 2020 ainsi que s'y était engagée la FNCA si le dispositif d'exonération du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 était reconduit.

Le minimum indiqué par la Fédération sera le montant versé à CACB soit 700 euros.

Nous devons nous réjouir du versement de cette prime mais gardons toutefois en mémoire qu'elle ne fait que compenser le manque de volonté de la FNCA d'augmenter le niveau des RCE (depuis l'abandon du point). Les négociations sur les salaires (NAO) n'aboutissent à aucun accord depuis plusieurs années puisque la FNCA refuse de compenser au minimum l'inflation.



**Christine DAVRON**  
Technicienne REA  
Déléguée Syndicale,  
Elue CSE – CSSCT  
et com. Formation  
06.64.63.87.03



**Lénie MARCUSSE**  
Assistante  
Troyes Pont Vert  
Déléguée Syndicale,  
Elue CSE – CSSCT  
et com. sociale  
06.17.62.61.45



**Christophe MANINI**  
Instructeur Agri/Viti  
MAV Troyes  
Délégué Syndical,  
Elu CSE - com.  
économique et  
mutuelle  
06.78.37.27.59



**Cyril D'IMPERIO**  
Conseiller Co.  
Chenôve  
Elu CSE



**Florian LABRO**  
Assistant IMS  
Délégué Syndical  
Elu CSE suppléant et  
com. logement  
06.80.37.44.27



**Cyrielle MONIOTTE**  
Conseillère PRO AGRICULTURE  
Seurre  
Elue CSE suppléante et  
com. formation  
suppléante

Et aussi :

**Mickaël LIOTET** (ORG) Délégué syndical  
06 84 54 53 58

**Laetitia HUBERT** (BDF) Déléguée  
syndicale 06 20 49 12 77

**Catherine BIELA** (Secteur Grand Troyes)  
Représentante syndicale au CSE

# Rencontre avec la Direction Générale

Le 3 décembre nous avons été invités à échanger avec notre Directeur Général Jacques KERMARREC, son Adjoint Philippe CARPENTIER, notre DRH sortant Patrick SGRO et notre DRH nouvellement nommée Florence HALLARD.

**Notre délégation** était composée de Christine DAVRON, Lénie MARCUSSE, Christophe MANINI et Florian LABRO.

Chaque année cette rencontre est l'occasion de **souligner les avancées** (suivi des périodes de stage et titularisation via SIRH US, dialogue social de meilleure qualité), **d'aborder certains dysfonctionnements** (droits d'alerte récents cf. compte rendu CSE, droit à l'erreur ou à l'oubli justement oubliés ...), de **transmettre vos interrogations** sur les métiers de demain, la suppression de certains postes au cours des réorganisations **et vos souhaits pour l'avenir** (reconduction de la prime MACRON) ...

Au cours de cet entretien nous avons retenu que **l'atterrissage du résultat net** se situerait à hauteur de 86 millions d'euros et qu'il serait **compensé** à hauteur de 90 millions afin que le versement de l'intéressement et la participation reste sensiblement stable.

## CHAMPAGNE BOURGOGNE - EDS 5018 Bulletin d'adhésion



Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse du domicile : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° de téléphone portable : \_\_\_\_\_

Adresse mail personnel : \_\_\_\_\_

Affectation : \_\_\_\_\_

EDS : \_\_\_\_\_

N° téléphone bureau : \_\_\_\_\_

Déclare adhérer au SNIACAM CHAMPAGNE BOURGOGNE et autorise le prélèvement mensuel de la cotisation fixée annuellement par le bureau du syndicat sur mon compte en remplissant le mandat de prélèvement SEPA que l'on m'enverra à réception de ce bulletin d'adhésion. Ce document vaut pour les prochaines annuités et jusqu'à extinction du mandat.

### COTISATION :

9 euros par mois soit 3,60 euros après crédit d'impôt

Fait à

Le

Signature